

Paris, le 23 mars 2021

## **NOTE AUX RÉDACTIONS**

Amélie de MONTCHALIN, Ministre de la Transformation  
et de la Fonction publiques  
se rendra à la Préfecture des Yvelines  
le mardi 23 mars

### **Intensification des mesures d'application du télétravail dans la fonction publique de l'État**

Le Premier ministre l'a dit : « *le télétravail doit être renforcé dans les entreprises et administrations* ». Amélie de Montchalin l'a réaffirmé, nos efforts, individuels et collectifs, constituent des remparts efficaces dans cette lutte contre l'épidémie. L'administration y prend toute sa part et se doit d'être exemplaire.

**Le télétravail demeure la règle dans la fonction publique, c'est une arme clé** contre le virus, aucun relâchement n'est possible. Amélie de Montchalin a demandé à toutes les administrations qui le peuvent **d'augmenter sans attendre le nombre de jours télétravaillés.**

Elle se rendra dans les services administratifs de la préfecture des Yvelines et **s'assurera du respect effectif des impératifs sanitaires et des modalités d'accompagnement des agents.**

#### **Déroulé prévisionnel :**

- **13h30 :** Arrivée de la Ministre dans la cour d'honneur de la Préfecture
- **13h35-13h45 :** Visite des services de la préfecture et échange avec la directrice de la réglementation et des collectivités territoriales sur les

actions mises en place pour intensifier le télétravail.

*Ouvert à la presse*

- **13h50–14h00** : CODIR organisé en visio par le secrétaire général de la Préfecture en salle Demange

*Fermé à la presse*

- **14h00-14h10** : Point presse, micro tendu

*Ouvert à la presse*

**Lieu** : Préfecture des Yvelines

- **14h15-14h30** : Accueil par la présidente du Tribunal administratif, présentation des statistiques et de l'organisation du télétravail et réunion de chambre en visioconférence

*Ouvert à la presse*

**Lieu** : Tribunal administratif des Yvelines

Accréditation obligatoire auprès du secrétariat presse de la préfecture des Yvelines via l'adresse mail suivante : [pref-communication@yvelines.gouv.fr](mailto:pref-communication@yvelines.gouv.fr) avant le mardi 23 mars à 13h00.

**Port du masque obligatoire**